



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

femmes

Question écrite n° 20522

### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le respect de la laïcité dans le sport, notamment dans les instances sportives internationales. Dans une circulaire du 25 octobre 2012, la Fédération Internationale de *Football Association* (FIFA) a autorisé le port du foulard sur les terrains de football, dès lors qu'il répond à certains critères de sécurité. Ainsi, dérogeant aux règles sportives et notamment de neutralité, les athlètes féminines vont pouvoir afficher leur pratique religieuse. Il lui demande de lui indiquer sa position à ce sujet et si elle entend rappeler aux instances internationales sportives l'importance du caractère universel du sport et son attachement au principe de laïcité.

### Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20522

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2449

**Réponse publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3951